

MAIRIE de SAINT VICTOR DE BUTHON
28240

COMPTE-RENDU de la REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2015

Convocation du 18/06/2015 Nombre de conseillers : en exercice 15 présents 13 votants 14

L'an deux mille quinze, le 24 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. CERCEAU Jean-Michel, Maire.

Présents : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GUÉRIN Brigitte, CHAILLOU Yvette, BULOT Angélique, TAILLANDIER Stéphane, ALLOTEAU Brigitte, MOREAU Bernard, VERRERET Geoffroy, CINTRAT Christian, DABONOT Claude, LEGRET Antoine et BRULARD Sylvain

Absents excusés : , CHAMBRE Brigitte (pouvoir à M.CERCEAU Jean-Michel), DECOTIGNIE Simon

Secrétaire de séance : M. BORDIER Christophe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2015;

RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu entre le 21 janvier et le 21 février 2016, ce qui implique la nomination d'un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Mme Anabelle GARNIER, secrétaire de mairie, a été nommée pour assurer la fonction de coordonnateur communal. Il convient aussi de réfléchir au recrutement de l'agent recenseur qui devra être nommé courant octobre.

DÉCISIONS MODIFICATIVES-Délibération 1 et 2

Budget commune :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à des rejets de prélèvements sur les cantines de l'école de Saint Victor sur l'exercice 2014, il convient d'alimenter le chapitre 67.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits tels qu'ils ont été présentés.

Budget assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il a eu une erreur sur la reprise de résultat de la section de fonctionnement .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits tels qu'ils ont été présentés et qui modifient le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'exploitation 54 294.96 €
- Section d'investissement 60 630.63 €

TARIFS CANTINE – Délibération n°3

M. le Maire demande de fixer le tarif de la cantine en accord avec les autres communes du Syndicat Scolaire, soit 2.95 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la cantine à 2.95 € à compter de l'année scolaire 2015/2016.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC - délibération n°4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 15 juin 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la CDC :

- Aménagement de l'espace
 - Création d'un SCOT, et transfert de cette compétence au PETR

- Services à la population
 - Mise en œuvre de l'accueil périscolaire pour les mercredis après-midi.

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes et les soumet à l'approbation du Conseil. Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve les nouveaux statuts tels qu'ils sont rédigés.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDE - délibération n°5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'assemblée Générale du 19 mai 2015, le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (SDE 28) a approuvé la modification des statuts.

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts : création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts tels qu'ils sont rédigés.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAP – délibérations n°6

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche d'Eure et Loir (S.I.A.P).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts tels qu'ils sont rédigés.

SINDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES (SDE) – Eclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'offre de service du SDE 28 en matière d'éclairage public qui est aujourd'hui géré par l'entreprise Cegelec.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion va devoir être menée concernant l'enfouissement des réseaux notamment dans le cadre du projet cœur de bourg.

Le Conseil Municipal décide donc de conserver les services de Cegelec.

INSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME – délibération n°7

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que La loi Alur met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes dotées d'un PLU.

Trois solutions de création d'un service instruction du droit des sols auquel les communes peuvent adhérer ont été comparées :

- le Conseil général d'Eure-et-Loir, via l'Agence technique départementale (ATD) ;
- le Syndicat intercommunal pour l'aménagement et de développement du Perche (Siap\Pays Perche) ;
- une mutualisation à l'échelle du territoire de la Cdc des Portes du Perche (développement d'un service au sein de l'intercommunalité).

Le débat a été mené en réunion de bureau à la CDC et une volonté de cohérence à l'échelle du territoire et de proximité de l'instruction est souhaitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit des sols sur le territoire communal au SIAP à compter du 1 er juillet 2015, et approuve les termes de la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le SIAP assurera l'instruction des dossiers.

RÉPARTITION DU FPIC– délibération n°8

Monsieur le Maire présente le tableau de la répartition du FPIC pour l'année 2015 en droit commun approuvé par le Conseil Communautaire du 15 juin 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de répartition du FPIC tel qu'il a été présenté.

TRAVAUX MENUISERIES - Délibération n°9 et 10

Monsieur le Maire informe que suite au dépôt de bilan de l'entreprise initialement retenue pour les travaux de menuiseries de la mairie, il est nécessaire d'analyser les nouvelles offres et présente les devis reçus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de retenir l'offre suivante:
Entreprise AMC pour un montant total HT de 4 130 €

Monsieur le Maire précise la demande de la Directrice de l'école concernant la réfection d'une partie du mur dans la cour de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de retenir l'offre de l'entreprise LAMELET (maintien à pierres vues) pour un montant total HT de 2 757.00 € et sollicite une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes pour cette réalisation, pour un montant de 827 € soit 30% du coût du projet.

RECRUTEMENT EMPLOYE COMMUNAL – Délibération n°11 et 16

Monsieur le Maire précise qu'un employé communal de Champrond en Gâtine intervient à raison de 4h00 par semaine du 22 mai au 30 juin dans l'attente du recrutement d'un employé communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition.

Dans le cadre du remplacement de l'agent communal parti à la retraite, Monsieur le Maire rappelle le dispositif des emplois d'avenir qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien des rues, voies communales, espaces verts, bâtiments communaux, cimetière, assainissement.
- Durée des contrats : 12 mois renouvelables (36 mois maximum) conclu à compter du 1^{er} juillet 2015
- Durée hebdomadaire de travail : 30h avec une mise à disposition de 12 h hebdomadaires auprès de la commune de CHAMPROND EN GÂTINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce contrat

OPÉRATION CŒUR DE BOURG – CHOIX DU CABINET D'ÉTUDES – Délibération n° 12

Par délibération du 4 novembre 2014 le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'établissement d'un projet cœur de village.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour recourir à l'assistance d'un urbaniste. Trois cabinets d'études ont répondu.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition du bureau d'études « Omnibus » de Paris.

Soit variante 1 pour un montant de 14 650 € HT soit 17 580 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

➤ Donne des précisions sur :

- les effectifs attendus à la prochaine rentrée scolaire : 154 enfants sont répartis comme suit :
 - St Victor 52 enfants
 - Montlondon 26 enfants
 - Champrond 86 enfants
- le problème de ramassage des ordures ménagères à Malitourne et l'Epinaise
- la mise en place de groupes de travail (addictions/ violences intra familiales/ incivilité, cambriolages/ soutien parental) au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) proposeront des réunions d'informations et de sensibilisations.
- la vente de matériel de l'entreprise AMP suite à sa fermeture. La commune pourrait être intéressée par du matériel portatif.

- Les campagnes d'élagage
- La révision simplifiée du PLU

➤ Donne le compte rendu du contrôle de vitesse dans le bourg :

En moyenne 700 véhicules par jour traversent la commune

dans la descente 69.70% des véhicules roulent au-dessus des 50km/h

dans la montée 30% des véhicules roulent au-dessus des 50km/h

Plusieurs solutions peuvent être envisagées : radar pédagogique (coût 3000€), présence de la gendarmerie ou aménagement arboré

➤ Informe

- Que les commerçants de la Hurie ont reçu un courrier de l'Etat concernant l'interdiction des panneaux publicitaires « préenseignes » pour pollution visuelle à compter du 15 juillet prochain. A compter du 17 juillet, le non respect de cette obligation fera l'objet d'une amende de 200€ par jour de préenseigne maintenue.

- Que le Comité des fêtes, pour des raisons financières (baisse des dons et augmentation des intervenants) ne souhaite plus organiser l'arbre de Noël des enfants .

Monsieur MOREAU précise qu'auparavant la commune apportait son aide à hauteur de la différence entre les dons et la prestation. Monsieur CERCEAU précise que le Comité des fêtes doit en faire la demande au même titre qu'une demande de subvention.

La commune doit réfléchir sur l'organisation de cet arbre de Noël.

- De la demande de subvention pour des enfants de la commune pour un voyage en Espagne et un voyage en Normandie. Il rappelle que les voyages ne sont subventionnés que pour les séjours de plus de 3 jours.

➤ Donne lecture du courrier signé par certains résidents du Chemin du Bel Aller et reçu en mairie concernant le mauvais état de la route. Une réponse a été apportée et une réflexion devra être menée sur un sens unique de circulation.

M.BORDIER

➤ donne le compte rendu des travaux de voirie en cours. Il remercie M.LEGRET et M.TAILLANDIER pour l'aide apportée pour le bouchage des nids de poule.

➤ informe de la mise en page du P'tit bulletin par les membres de la commission communication. La distribution est prévue le 2 juillet au plus tard.

Mme BULOT

➤ informe le Conseil Municipal que 4 membres de l'APE ont annoncé leur départ et que l'avenir de l'association est incertain si les parents d'élèves ne s'investissent pas davantage.

➤ Demande des informations concernant l'état d'avancement du dossier de l'immeuble menaçant ruine au Passage Saint Gilles

Mme GUERIN

➤ donne le bilan de la fête des voisins. Elle remercie Claude DABONOT pour la confection des repas.

➤ Rappelle l'organisation des festivités du 14 juillet (feu d'artifice et jeux des enfants)

Mme CHAILLOU informe que peu de participants se sont inscrits au concours « Au détail près » organisé par la bibliothèque .Le concours d'écriture de la légende continue jusqu'au 12 septembre.

Elle déplore le manque d'investissement de l'école. Les enseignantes n'emmènent pas leur classe à la Bibliothèque.

M.DABONOT demande des précisions sur l'octroi des subventions pour les voyages scolaires.

M.BRULARD demande

- des précisions sur les travaux d'élagage

- des précisions sur les panneaux de lieux-dits. Ils sont commandés et l'entreprise se charge de la pose.

M.MOREAU demande des précisions sur le taux de la TLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Jean-Michel CERCEAU

Christophe BORDIER

Brigitte GUÉRIN

Yvette CHAILLOU

Angélique BULOT

Stéphane TAILLANDIER

Brigitte ALLOTEAU

Brigitte CHAMBRE
Absente

Bernard MOREAU

Geoffroy VERRET

Simon DECOTIGNIE
Absent

Christian CINTRAT

Claude DABONOT

Antoine LEGRET

Sylvain BRULARD